

Manuel de fonctionnement du Secondaire



École francophone d'Airdrie

«Se connaître, se comprendre et se respecter.»



Par Céline Tassé
Année scolaire 2018-2019

Table des matières

1. L'introduction

Profil de l'école

OBJECTIF

Cadre des valeurs

Piliers de l'apprentissage

UNESCO

Vision

Mission

Le français à l'école

Droits de l'élève

Le Droit à une éducation de qualité

Le Droit à l'instruction dans la langue de minorité

Le Droit des enfants

Définitions des termes utilisés dans le code de conduite

2. Les responsabilités de l'élève

Respect

Respect des autres et de leur environnement

Tenue vestimentaire

Nourriture et breuvage

Cellulaire

Interdictions

Technologie et citoyenneté numérique

3. La réussite

Engagement

4. L'évaluation

5. La communication

6. Les titulaires et enseignants

7. Les horaires et locaux

8. La santé, sécurité et ressources d'aide

9. Les sports

10. Le leadership

11. Les événements et fonctionnalités

1. L'introduction

Profil de l'école

L'école a ouvert ses portes en 2005-2006. À son ouverture, il y avait 42 élèves. L'école a vécu une situation précaire car elle n'avait pas d'emplacement physique. Aujourd'hui, nous avons près de 485 élèves de la maternelle à la 12e année et une toute nouvelle école ouverte en 2014. Notre école en est une francophone. Cela signifie que nous avons un mandat supplémentaire : en plus d'être un établissement scolaire où un enseignement de qualité y est offert, nous sommes un milieu où la langue française est promue et enseignée. Toutes les personnes francophones ou francophiles y sont les bienvenues. Ainsi, donc, étant un milieu francophone minoritaire nous avons le mandat d'amener notre communauté à accéder à une zone francophone unique dans leur milieu de vie. Par conséquent, la plupart des communications écrites seront envoyées en français aux parents. Il est entendu, cependant, que nos élèves recevront un enseignement de qualité en anglais auprès d'enseignants bilingues. En tant que parents anglophones, vous pouvez utiliser vos contacts francophones pour vous aider à faire traduire certaines informations ou alors, communiquer avec l'école et il nous fera un plaisir de vous aider.

Notre but est d'agir à titre de modèles auprès des élèves et d'utiliser le français la majeure partie du temps. Par conséquent, tout le personnel devra s'y exprimer en français devant les élèves afin de modéliser cette habitude d'utiliser la langue française à l'école. Par contre, les parents anglophones y seront toujours les bienvenus. Le personnel se fera un devoir de les informer et de communiquer oralement avec eux, en anglais, lors de discussions individualisées ou lors d'enjeux importants concernant leur(s) enfant(s).

En 2012, grâce à son excellent esprit d'équipe, dynamisme et nombreuses actions, l'École Francophone d'Airdrie est devenue une école associée de l'UNESCO. Les écoles du réSEAU ont l'obligation de vivre souvent des activités liées aux priorités de l'UNESCO et du système des Nations Unies, telles que la paix, la pauvreté, la faim, la pollution, le changement climatique, l'identité culturelle, l'égalité entre les filles et les garçons ou les femmes et les hommes, le travail des enfants, l'éducation, etc.

Les différentes célébrations des Journées internationales donnent également l'occasion aux élèves d'être sensibilisés aux différences, de comprendre et de débattre des sujets délicats comme les inégalités sociales à travers le monde en commençant par connaître les besoins dans leur ville, province, et pays comparés à d'autres réalités internationales.

Ainsi, la communauté de notre école s'implique et agit pour défendre les droits et libertés de la personne au quotidien, les élèves prennent parole pour dénoncer la discrimination, les adultes sensibilisent au sujet des droits des enfants. Tout cela dans le but de cultiver la paix dans notre milieu et dans le monde.

OBJECTIF

Bâtir une communauté d'apprentissage où tous se connaissent, se comprennent et se respectent.

- Communauté d'apprentissage : tous les individus (parents, grands-parents, invités spéciaux, secrétaires, conjoint(e)s, etc.)
- Milieu sain : Milieu accueillant dans lequel nous retrouvons le respect, la sécurité, le sentiment d'appartenance et la confiance
- Potentiel : Les ressources cognitives, affectives dont on dispose pour se développer et qui pourront être mises en valeurs de différentes manières
- Autonomie : Être capable d'aller chercher de l'aide, du support quand on en a besoin avec engagement

Cadre des valeurs

- ❖ Respect
- ❖ Entraide
- ❖ Empathie
- ❖ Engagement

Piliers de l'apprentissage

- Apprendre à apprendre
- Apprendre à faire
- Apprendre à être
- Apprendre à vivre ensemble

UNESCO

L'école francophone d'Airdrie fait partie du réseau du système des écoles associées UNESCO (réSEAU). Notre engagement promeut l'éducation de qualité par la promotion de valeurs humanitaires véhiculées par l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Le réSEAU est formé d'écoles qui se



sont engagées à promouvoir et à donner une éducation de qualité à la recherche de la paix, de la liberté et du développement humain afin de répondre aux besoins éducatifs urgents des enfants et des jeunes à travers le monde.

Vision

La communauté d'apprentissage de l'École francophone d'Airdrie évolue en interdépendance dans un milieu sain où tous se connaissent, se comprennent et se respectent afin que nos élèves deviennent des citoyens du monde engagés.

Mission

Chaque membre de notre communauté d'apprentissage évolue en interaction et développe son potentiel dans le but de progresser, avec autonomie, vers des réussites et de développer ainsi sa pensée critique en tant que citoyen actif et unique.

Le français à l'école

Le français occupe une place importante et la diversité de nos familles fait en sorte que la langue est l'élément central de notre école. Afin de remplir le mandat de construction identitaire francophone, différentes activités uniques en français sont mises en place. Différents voyages et plusieurs



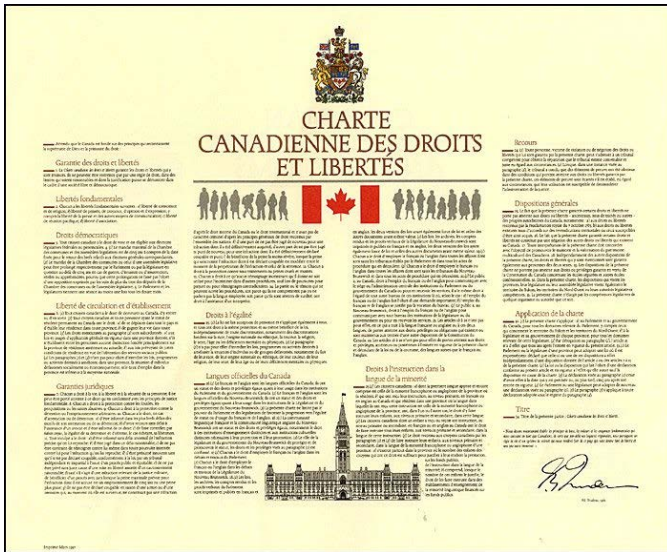
activités permettent de créer des liens entre les élèves afin de développer une fierté envers leur héritage francophone. Nous invitons donc toute la communauté francophone à communiquer en français à l'intérieur de l'école et à faire de notre école le seul endroit francophone à Airdrie.

École verte: L'école dispose d'un système de recyclage et fait la promotion des actions écologiques. Nous invitons donc les élèves à faire le tri de manière responsable et à poser des gestes éco-responsables afin de faire de notre environnement un endroit plus vert.

École en santé: L'école francophone d'Airdrie fait la promotion de saines habitudes de vie. Nous vous invitons à apporter des collations, des breuvages et des repas santé en plus de demeurer actif à tous les jours.



Droits de l'élève



Le Droit à une éducation de qualité

- Acte scolaire
- Gouvernement de l'Alberta, Alberta education

Le Droit à l'instruction dans la langue de minorité

«Si une personne est un ayant droit en vertu de l'article 23 de la canadienne Charte des droits et libertés de recevoir une instruction scolaire en français.»

- Charte canadienne des Droits et libertés (Droits à l'instruction dans la langue de minorité)

Le Droit des enfants

- La convention relative aux Droits de l'enfant des Nations Unies

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES
en langage clair

Au Canada et dans la plupart des autres pays, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans, chaque enfant possède ses droits. Les droits énoncés dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant des Nations Unies sont des droits qui s'appliquent à tous les enfants, partout dans le monde.

L'UNICEF Canada travaille avec vous, vos parents, les autres adultes et les gouvernements pour faire respecter ces droits. L'UNICEF aide les gouvernements à améliorer les services et les programmes pour les enfants.

Article 1 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 2 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 3 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 4 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 5 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 6 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 7 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 8 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 9 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 10 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 11 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 12 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 13 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 14 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 15 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 16 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 17 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 18 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 19 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 20 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 21 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 22 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 23 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 24 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 25 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 26 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 27 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 28 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 29 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 30 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 31 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 32 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 33 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 34 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 35 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 36 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 37 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 38 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 39 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 40 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 41 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

Article 42 Tu es libre de choisir ta langue et ta culture.

Article 43-51 Tu es libre de choisir ta religion ou ta croyance, ou de ne pas en choisir une.

unicef

Le conseil scolaire du Francosud a établi une ligne directrice en lien avec les codes de conduite dans ses écoles: " DIRECTIVE ADMINISTRATIVE 311"

Selon leurs recommandations, voici ce que l'École francophone d'Airdrie compte appliquer pour assurer un environnement d'apprentissage sécuritaire et bienveillant:

Définitions des termes utilisés dans le code de conduite:

RESPECT Le fait de démontrer de la considération pour les autres.

INTIMIDATION Définie par la Loi scolaire comme étant un comportement hostile ou dégradant par un individu de la communauté scolaire, qui vise à causer des dommages, de la peur ou de la détresse à une ou plusieurs autres personnes de la communauté scolaire, y compris des préjudices psychologiques ou des torts à la réputation. Toutes les situations d'intimidation doivent être signalées, peu importe qu'elles aient lieu à l'école ou par voie électronique (art. 1(1)(b.1), 12(h), 4 5.1(2) de la Loi scolaire). Rév. : 25 mai 2018

L'intimidation est une forme d'agression et peut être :

- Physique Exemples : pousser, donner des coups de coude, frapper
- Verbale Exemples : insulter, donner des noms, faire des commentaires racistes, sexistes ou homophobes
- Sociale Exemples : faire du commérage, répandre des rumeurs, exclure une personne d'un groupe, l'isoler ou se liguier contre elle
- Par voie électronique Exemples : intimidation faite en utilisant les courriels, les messages textes ou les médias sociaux

HARCÈLEMENT Tout comportement qui dénigre, humilie ou blesse une personne ou une catégorie de personnes. Le harcèlement peut inclure, par exemple, des références à l'âge, la nationalité ou l'origine ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, la race, la source de revenu, le statut familial. Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer de façon répétée à une personne des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante. Le harcèlement peut affecter, directement ou indirectement, ou risquer d'affecter d'une manière négative, le bien-être ou l'environnement d'apprentissage de l'élève. Il est suffisant qu'une personne sache, ou qu'elle devrait raisonnablement savoir, que sa conduite est offensante et inappropriée. Le harcèlement est toute action verbale, physique, écrite ou par voie électronique qui n'est pas la bienvenue, est intimidante et enfreint la dignité et le respect d'une personne.

DISCRIMINATION C'est le déni des droits et libertés individuels protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et le Alberta Human Rights Act. Est interdite la discrimination fondée sur la race, les croyances religieuses, la couleur, le genre, les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, l'ascendance, le lieu d'origine, l'état matrimonial, la source de revenu, le statut familial, les principes, l'orientation sexuelle ou la citoyenneté.

COMPORTEMENT INACCEPTABLE Tout comportement qui ne peut pas être toléré.

Par exemples :

- Des comportements qui interfèrent avec l'apprentissage des autres et/ou de l'environnement scolaire ou qui créent des situations dangereuses ;
- Des comportements d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination ;
- Des actes de violence, des agressions physiques ou des comportements menaçants ;
- Des comportements d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination ;
- Des actes de violence, des agressions physiques ou des comportements menaçants ;
- Des représailles contre toute personne de l'école qui est intervenue pour prévenir ou dénoncer de l'intimidation ou du harcèlement, ou qui s'est interposée pour protéger quelqu'un ;
- Des activités illégales telles que : possession, usage ou distribution de substances illégales ou restreintes, possession ou utilisation d'armes, vol ou dommages à la propriété.
- DISCIPLINE PROGRESSIVE Approche globale implantée au niveau de l'école utilisant un ensemble de programmes de prévention, d'intervention, d'appui et de conséquences. En cas de comportements inappropriés, les mesures disciplinaires doivent être appliquées dans un contexte visant à corriger la situation mais aussi à fournir de l'appui à l'élève fautif, au lieu d'être uniquement punitives.

2. Les responsabilités de l'élève

Respect

«Le respect est la première règle de bonne conduite».

Le respect est à la base des relations interpersonnelles. Les élèves se doivent de se conformer au code de vie et de faire preuve de respect en tant que citoyen actif.

Respect des autres et de leur environnement

Les élèves doivent agir de manière respectueuse à l'école et lorsqu'ils représentent l'école envers tous les membres de la communauté gravitant autour de l'école francophone d'Airdrie et envers l'environnement dans lequel ils évoluent.

Tenue vestimentaire

Les élèves s'engagent à porter une tenue vestimentaire adéquate et respectueuse envers eux-mêmes et les autres. Les vêtements incitant à la violence, à la sexualité ou à tout autre message ou image dégradante ne sont pas tolérés. De plus, les vêtements doivent présenter une longueur acceptable. Les vêtements courts, les décolletés, les pantalons portés bas sont donc à éviter. Aucun sous-vêtement ne doit être visible. Tous les enseignants se réservent le droit de refuser une tenue vestimentaire. Dans le cas où un vêtement est inadéquat, un vêtement de l'école sera fourni. Les souliers à roulettes ne sont pas acceptés.

Nourriture et breuvage

Cela sera selon la discrétion des enseignants.

*Notons qu'il est complètement interdit de manger dans le gymnase et dans le laboratoire (pour des causes d'hygiène).

Cellulaire

Les cellulaires sont autorisés à l'école. Cependant, **ils ne sont pas autorisés en salle de classe.**

Au début de chaque cours, les élèves doivent le déposer dans une boîte prévue à cet effet, l'écran vers le bas, en mode silencieux. Notons, que l'élève peut aussi le laisser dans son casier barré. Si l'élève en a besoin pour des usages pédagogiques, il n'aura qu'à demander la permission à l'adulte responsable en classe. *Un enseignant peut confisquer un cellulaire et le

remettre à l'élève à la fin du cours ou à la fin de la journée dans le cas d'un mauvais usage. De plus, si vous avez besoin de contacter vos enfants ou vice versa, vous devez **obligatoirement** passer par l'administration pour en aviser l'école.

Jeux électroniques et films

Les élèves de 7-8-9e peuvent jouer à des jeux en ligne ou écouter des films sur leur appareil électronique seulement à compter de 12h30, pendant le dîner. Il est interdit de le faire entre 12h00 et 12h30.

Casier

Le casier est une propriété de l'école. Nous vous invitons à utiliser le cadenas fourni par l'école pour garder vos articles en sécurité.

Interdictions

Aucun comportement d'**intimidation** sera toléré:

L'intimidation est une forme d'agression et peut être :

- Physique Exemples : pousser, donner des coups de coude, frapper
- Verbale Exemples : insulter, donner des noms, faire des commentaires racistes, sexistes ou homophobes
- Sociale Exemples : faire du commérage, répandre des rumeurs, exclure une personne d'un groupe, l'isoler ou se liguier contre elle
- Par voie électronique Exemples : intimidation faite en utilisant les courriels, les messages textes ou les médias sociaux

Les cigarettes, les cigarettes électroniques (vapoteuses), les drogues, l'alcool, les pointeurs laser, les couteaux de poche, les allumettes, les briquets et tout autre arme ou matériel n'étant pas recommandé pour la classe est interdit à l'école. Ces objets seront confisqués sans préavis.

- les fumeurs (18 ans et plus) doivent respecter la loi et fumer à 5 m d'un bâtiment public, mais jamais sur le terrain de l'école (y compris le stationnement ou dans sa voiture): c'est-à-dire que l'élève fumeur doit aller sur le trottoir opposé de l'école.

Technologie et citoyenneté numérique

Les élèves s'engagent à être de bons citoyens numériques en utilisant la technologie à des fins éducatives et ce de manière responsable par le biais d'un [contrat signé](#). Pour en savoir plus sur le sujet cliquer [ici](#). Dans le cas de non respect des règles de la citoyenneté numérique, l'élève peut se voir retirer son appareil.

Les élèves sont appelés à utiliser différents outils technologiques. La plate-forme Google est le principal outil et les élèves doivent maîtriser les différentes composantes dont : Courriel, Classroom, Drive... L'utilisation de la technologie à des fins éducatives est fortement encouragée.

*****Choix d'appareil et transport:** La tablette comme appareil principal est fortement déconseillée. Nous recommandons un ordinateur avec un clavier afin de permettre la production de travaux de qualité. Nous vous demandons également de choisir un sac et un étui protecteur résistant car la majorité des bris se produisent dans le transport des appareils. L'école offre également un service de location (Chromebook) incluant un couvert protecteur pour 100\$. Cependant, l'élève ne peut pas garder son appareil pendant l'été.

3. La réussite

Engagement

«La réussite est une question de persévérance, de discipline et de confiance. »

Les élèves se doivent de prendre en charge leur réussite. L'apprenant est l'élément central de l'éducation et il doit développer son autonomie dans ses apprentissages afin de vivre du succès. Nous visons principalement 4 apprentissages: Apprendre à apprendre, apprendre à faire, apprendre à être, apprendre à vivre ensemble.

Pour réussir à l'école, l'élève s'engage à respecter les éléments suivants:

- L'utilisation de l'**agenda** électronique ou papier est **essentielle** à la réussite et à l'organisation. Veuillez vous assurer d'en avoir un et de l'apporter à **tous** les cours.
- Utiliser la technologie pour des fins éducatives de manière régulière et organisée (Classroom, courriel, drive, agenda).
- Vérifier l'état de vos évaluations en ligne à l'aide de Connected (Maplewood) qui donne accès en ligne aux bulletins en tout temps. * Rappelons qu'en 2018-2019, le conseil

scolaire a opté pour deux envois de bulletins par année. Les parents pourront consulter Connected (Maplewood) pour faire le suivi de la progression des apprentissages.

[Lien pour accéder aux notes](#)

- Apporter le matériel nécessaire à tous les cours, y compris les vêtements et les souliers d'éducation physique pour les cours au gymnase.
- Plusieurs sorties éducatives et/ou sportives ont lieu durant l'année. Veuillez vous assurer de compléter les formulaires avant la date limite.
- Pour les élèves présentant des besoins spécifiques en inclusion scolaire, un plan d'appui sera rédigé et les parents en seront informés.
- Période focus/tutorat : Lors de ces périodes, les élèves doivent se concentrer sur leur réussite académique. Ils peuvent donc aller rencontrer leurs enseignants pour de l'aide supplémentaire, reprendre une évaluation, terminer un projet, avancer dans une matière... De plus, l'école fournit **gratuitement du temps de tutorat** selon les spécialistes par matière. Veuillez consulter le calendrier prévu à cet effet.
- Période flexible: Lors de la période flexible du vendredi après-midi, les élèves peuvent profiter de ce temps pour participer à un comité, avoir un entraînement avec les équipes sportives, organiser leur technologie, gérer leurs formulaires, avoir des consultations professionnelles ou en orientation scolaire, faire du mentorat, poursuivre un cours en ligne, aller à la bibliothèque. À certains moments, la salle d'entraînement et la salle de jeu seront accessibles.

4. L'évaluation

La pondération des évaluations est présentée dans le syllabus de chacun des cours. Voici la pondération pour les examens de fin de semestre pour tous les cours de base (mathématiques, études sociales, français, anglais, sciences).

	Examen de fin d'année (juin)
7 ^e -8 ^e -9 ^e année	15%

	Examen de fin de semestre (janvier ou juin)
10 ^e année	20%
11 ^e année	25%
12 ^e année	30%

Exemption

Un élève de 7-8e année peut être exempté d'un examen final s'il obtient une moyenne de 85% ou plus dans un cours. Il peut également choisir de faire l'examen et de considérer, ou non, sa note pour le bulletin final, compte tenu de son résultat.

Plagiat

En cas de plagiat ou de tricherie, un élève se verra obligé de reprendre son travail ou l'évaluation complète afin d'être évalué.

Retard dans la remise des travaux et reprise d'évaluation

En cas d'absence ou de retard, l'élève doit prendre la responsabilité de compléter ou de reprendre le travail. Il doit alors contacter son enseignant ou un pair et assurer le suivi.

Un élève peut décider de reprendre une évaluation ou de se voir accorder une extension dans la date de remise de ses travaux en complétant le [Contrat d'engagement pour ma réussite scolaire](#). Ainsi, afin d'avoir droit à un examen de reprise, l'élève doit démontrer qu'il s'est préparé pour avoir le droit de refaire son évaluation. Il doit alors aller voir son enseignant pendant les périodes focus ou flex avant la reprise afin de retravailler les notions à étudier. Il devra rencontrer un échancier et établir un plan afin d'améliorer sa note. Le tout devra être approuvé par les parents par le biais du contrat d'engagement.

Travaux incomplets

Un élève peut se voir attribuer un "incomplet"(INC) pour un travail non remis. C'est un moyen pour vous de voir dans Maplewood que le travail n'a pas été complété. La note sera réajustée

lorsque le travail sera remis. La politique de reprise d'évaluation s'applique dans cette situation. **Les parents seront également contactés lorsqu'un projet est incomplet par le biais d'un courriel ou d'un appel téléphonique.**

Compilations des travaux

Nous invitons les élèves à utiliser Google Drive pour bâtir leur portfolio en ligne. Tous ces éléments constituent le dossier académique de l'élève.

5. La communication

Communication avec l'élève

L'élève doit s'assurer de vérifier ses courriels et Classroom sur une base régulière. Ces outils permettent de communiquer rapidement avec un enseignant et de vérifier les échéanciers des travaux dans chacun des cours.

Communication aux parents

Il est de la responsabilité des enseignants d'entrer, au fur et à mesure, les derniers résultats obtenus par les élèves dans Maplewood. Il est, cependant, de la responsabilité des parents et des élèves d'aller visiter le site Maplewood pour assurer une bonne communication.

6. Les titulaires de classe et les enseignants

Lors des activités spéciales, les élèves et les parents peuvent communiquer avec les enseignants de classe afin d'obtenir de l'information. Les élèves peuvent également se référer à leur titulaire pour d'autres informations, notamment au niveau de la technologie, de demandes spéciales ou de messages de la part des parents.

Voici les enseignants et les précisions quant aux titulaires par niveau :

Directrice adjointe	Isabelle Rioux isabelle.rioux@francosud.ca
Directeur athlétique et spécialiste en éducation physique	Denis Gagnon denis.gagnon@francosud.ca
Titulaire en 7e et spécialiste en français	Marilyn Beauchesne

	marilyn.beauchesne@francosud.ca
Titulaire en 8e et spécialiste en anglais	Danielle Mallet-Hachey danielle.mallet@francosud.ca
Titulaire en 9e et spécialiste en anglais	Cory Roberts cory.roberts@francosud.ca
Titulaire en 10e et spécialiste en maths et sciences	Simon Brisebois simon.brisebois@francosud.ca
Titulaire en 11e et spécialiste en français	Émilie Saillant emilie.saillant@francosud.ca
Titulaire en 12e et spécialiste en maths et sciences	Arnaud Truchi arnaud.truchi@francosud.ca
Spécialiste en études sociales	Janin Desmarais janin.desmarais@francosud.ca
Spécialiste en maths et sciences	Stéphane Labine stephane.labine@francosud.ca

7. Les horaires et locaux

Lundi au vendredi:

Période 1: 8h30 à 9h35 (65 minutes)

Période 2: 9h40 à 10h45 (65 minutes)

Pause de 10 minutes

Période 3: 10h55 à 12h00 (65 minutes)

Diner: 12h00 à 12h50 (50 minutes)

Période 4: 12h50 à 13h55 (65 minutes)

Période 5: 14h00 à 15h05 (65 minutes)

Gymnase et salle d'entraînement

Le gymnase et la salle d'entraînement sont accessibles à certains moments pour les élèves. Ils doivent cependant porter leur linge d'éducation physique pour y avoir accès. Aucune

nourriture ou breuvage n’y est permis. Les élèves doivent également être supervisés par un adulte responsable et ils doivent ranger le matériel utilisé.

Centre d’apprentissage (bibliothèque)

Le centre d’apprentissage est disponible pour compléter un travail, pour faire une recherche, pour travailler sur un projet ou pour faire de la lecture. Aucune nourriture ou breuvage n’est permis. Les élèves doivent également être supervisés par un adulte responsable.

Entrée et sortie de l’école

Les élèves du secondaire doivent circuler par les portes situées à l’avant de l’école. Ils peuvent utiliser la porte centrale et la porte située du côté du secondaire pour les entrées et sorties. La zone du secondaire comprend la «zone», le «coin», le laboratoire et les salles 107-121-123-129-130-131-139-152.

8. La santé, sécurité et ressources d’aide

- Si l’élève a des allergies, il est responsable d’apporter votre auto-injecteur (épipen) en tout temps. Il est également responsable d’apporter ses pompes et sa médication en cas de problèmes de santé.
- Support: S’il a besoin d’aide ou de parler, les adultes de l’école sont à l’écoute de leurs besoins. *Ne pas hésiter* à entrer en contact avec un adulte de confiance pour partager vos situations difficiles. Mme Marie-Ève Michaud est également disponible en tant qu’intervenante jeunesse. Son bureau est situé du côté du secondaire au local 133.

9. Les sports

Équipes sportives

L'école francophone d'Airdrie offre une diversité d'équipes sportives. Voici les différentes saisons offertes et les frais pour chacune. Les frais de 100\$ (volley-ball et basket-ball) couvrent le coût de l'uniforme et est la propriété de l'enfant. Le coût permet également une assurance de la présence des élèves. Les frais de 30\$ (cross-country, badminton, athlétisme) couvrent le coût de l'uniforme et est également la propriété de l'enfant.



*** IMPORTANT: Un entraîneur a le droit de refuser la participation d'un élève à une pratique, à une partie ou à un tournoi si l'élève adopte un comportement inacceptable au sein de l'équipe ou à l'école.

Junior (7-8-9e année)

Volley-ball (septembre, octobre, novembre): 100\$ (incluant un dépôt de 50\$)

Cross-country (septembre, octobre): 30\$

Basket-ball (Décembre, janvier, février, mars): 100\$ (incluant un dépôt de 50\$)

Badminton (Avril): 30\$

Athlétisme (Mai, juin): 30\$

Sénior (10-11-12e année)

Les équipes sportives séniors dépendent grandement de la demande des élèves. Veuillez donc aviser le directeur athlétique du niveau sénior afin de lui faire connaître vos intérêts. Il y aura certainement une compétition d'athlétisme à la fin de l'année et le cout est à déterminer.

Vêtements des Griffons

L'école fait la vente, sans but lucratif, de vêtements promotionnels de l'école (chandail, kangourou, pantalon court...). Il y aura deux commandes durant l'année, soit en septembre et en mars.

10. Le leadership

Le gouvernement et les élections

Le(la) Premier(ère) ministre doit chapeauter tous les ministères et les ministres doivent aller chercher des conseillers pour les aider à réaliser leur(s) mandat(s). Tous les ministres seront

élus par des élections scolaires qui se tiendront autour du 17 octobre de chaque année. Voici les différents ministres : ministère de l'Éducation, ministère des affaires autochtones et du développement du Nord du Canada, ministère des affaires étrangères (Commerce et développement durable), ministère de la protection de l'environnement, ministère de la santé publique, ministère des arts et de la culture, ministère de la justice sociale, ministère des loisirs et des sports.

11. Les événements et fonctionnalités

Gala méritas

Le gala de fin d'année permet de célébrer les réussites des élèves méritants dans différentes catégories. Nous invitons tous les élèves du secondaire à participer à cette cérémonie formelle mettant en vedette différentes forces des élèves de l'école afin de clore l'année sur une note positive. Voici les différentes réussites soulignées: Excellence académique, fierté francophone, attitude positive, leadership, prix Unesco, talent artistique, athlète de l'année, meilleur esprit sportif.

Bourses aux élèves

Voici deux liens utiles pour mieux comprendre les bourses accessibles en Alberta pour des études post-secondaires. Vous pouvez communiquer avec la direction de l'école pour plus de détail. <http://alis.alberta.ca/pdf/scholarships/ScholarshipsBrochure.pdf>

Cafétéria

Un service de cafétéria est offert par M. Royal Labelle les mardis et jeudis. Pour de l'information, regardez les courriels de l'école pour faire vos commandes en ligne.

Parents

«Ça prend tout un village pour éduquer un enfant!»

Les parents jouent un rôle primordial dans l'éducation et la réussite des élèves. Nous invitons donc les parents à s'engager dans la réussite de leurs enfants de différentes manières.

Voici quelques exemples:

- Participer à la vie à l'école de l'enfant en s'informant et en démontrant de l'intérêt face aux études.
- Participer aux rencontres de parents, accompagné de votre enfant.
- Assurer un suivi au niveau de la gestion des travaux, des projets et des évaluations de l'enfant.
- Contacter les enseignants concernés en cas de problème dans une matière spécifique. (courriel, rencontre de parents, soirée d'information)

- S'impliquer au niveau de la prise de décision de l'école en participant au conseil d'école ou à différents comités.
- Accéder aux bulletins en ligne sur une base régulière.
- S'impliquer en tant que bénévole: entraîneurs, accompagnateur pour les activités, vente de vêtements des Griffons.
- Compléter les différents formulaires: FOIP, utilisation de la technologie, autorisation de sortie, liste de courriel de l'école, autorisation de quitter l'école, cours de sexualité, etc.